

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, PERSONNEL
D'APPOINT POUR LA DÉFINITION ET LA RÉALISATION DE PROJETS
D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DESCRIPTION DU PROJET

1. La nature des services varie selon les besoins et peut notamment comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, en organisation du travail et optimisation des processus et l'engagement du personnel d'appoint.

2. Les services et le personnel d'appoint sont requis pour l'acquisition de connaissances, les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la gestion des espaces, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et peuvent également impliquer l'acquisition et le développement de logiciels, le tout en vue de définir certains projets d'agglomération en matière de réfection, de rénovation, de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et de manière incidente à permettre la réalisation de certains de ceux-ci.

SECTION II

LOCALISATION

3. Les services professionnels, les services techniques et le personnel d'appoint sont requis dans la cadre de divers projets localisés à divers endroits à l'égard des projets et programmes à réaliser sur les bâtiments, structures et équipements relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

- 4.** Le coût du projet décrit à l'article 2 s'élève à la somme de 1 505 000 \$.

TOTAL : 1 505 000 \$

Annexe préparée le 10 mars 2009 par :

Mario Gagnon, architecte
Service de la gestion des immeubles

Claude Charette, ing.
Service de la gestion des immeubles